

PROCES VERBAL

Séance ouverte à 20h30

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. LACHAISE Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2018.

Présents : MM. LACHAISE Joël, PERICHET Daniel, Mme DUJARDIN Augustine, M. GUYON Jean-Claude, Mme LEMAITRE Géraldine et M. PECH Michel.

Absents excusés : Mmes SINQUIN Christine, LEBOURG Jeannine pouvoir à M. LACHAISE Joël, MM. COURET François et DEMANGHON Jean-Claude.

Secrétaire de séance : Mme LEMAITRE Géraldine.

Le procès verbal de la réunion du 08 mai 2018 est adopté à l'unanimité.

- ✓ **Dossier 1 : Délibération portant sur la vente de la licence IV** (annule et remplace la délibération 2018-16 ayant le même objet).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve la vente de la licence IV à Madame Kerry ABBLEY 87190 MAGNAC LAVAL ;
- Fixe le prix de vente à 5 000 € ;
- Autorise le Maire à signer l'acte notarié y afférent, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération 2018-18 ;

- ✓ **Dossier 2 : Délibération portant sur une demande de location d'un terrain communal dans le Bourg.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide de ne pas louer ce terrain à Monsieur COURET Jean-Luc pour les raisons suivantes :

- l'installation d'un chenil de plus de neuf chiens est une installation classée soumise à une distance des habitations de 100 mètres ;
- souhait de conserver le terrain pour entreposer des matériaux et ne pas gêner l'accès à l'atelier communal.

Délibération 2018-19 ;

- ✓ **Dossier 3 : Délibération portant sur la location de la salle de Bantard aux associations communales.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal :

- met à disposition des associations communales la salle de Bantard ;
- demande une participation annuelle de 25 € à toutes les associations communales pour les frais d'utilisation de la salle de Bantard ;
- fixe la date de mise en application au 1^{er} janvier 2019.

Délibération 2018-20 ;

✓ Questions diverses :

- ✂ Travaux voirie communale 2019 : route du Puy de Mont village, Lareux tour de la mare et ferme, Champagnac bas. Demande de devis à l'ATEC pour les écoulements d'eau et au technicien de la voirie de la communauté de communes du Haut Limousin en Marche pour le groudronnage ;
- ✂ Début des travaux dans le clocher de l'église en 2019 ;
- ✂ Le logement au-dessus de la Mairie est loué au 1^{er} juillet 2018 ;
- ✂ Remerciements de l'USEP (école primaire St Sulpice) pour la subvention ;
- ✂ Remerciements de la famille GUYON, la commune a offert une fleur pour les obsèques de Madame Andrée GUYON ;
- ✂ Appel au mécénat populaire pour la restauration de l'église de Saint Sulpice les Feuilles www.fondation-patrimoine.org ;
- ✂ Cotisations pour les rivières 674 € ;
- ✂ Sécurisation des données de la Mairie (RGPD), la communauté de communes du Haut Limousin en Marche a négocié un tarif préférentiel auprès du cabinet THEMYS, cabinet labellisé par le Centre de Gestion 87, 400 € HT pour la mise en place, puis 259 € HT par an pour le suivi-assistance-bilan ;
- ✂ Demande de devis pour changer la gazinière de la salle des fêtes de Bantard.

Clôture à 21H15.

Le Maire,

